

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE CARBURANT

Lathion Transports SA

1. OBJET ET PORTÉE

Les présentes conditions s'appliquent à toute demande ou utilisation d'un badge carburant Lathion. Ce badge permet un paiement différé pour l'achat de carburant, sans option de crédit.

Les demande d'adhésion ainsi que les présentes conditions générales peuvent être consultées sur le site internet <https://www.lathion-carrieres-garages.ch/>.

2. DÉLIVRANCE ET GESTION DU BADGE

Sur demande écrite et après validation de Lathion Transports SA, le badge carburant Lathion est délivré. Ce badge reste propriété de Lathion Transports SA.

Les frais d'émission du badge ainsi que du remplacement de ce dernier s'élèvent à CHF 15.- TTC qui seront automatiquement ajoutés sur la prochaine facture.

En signant la demande d'adhésion, le titulaire certifie l'exactitude de toutes les informations y figurant et autorise Lathion Transports SA à les remettre au gestionnaire des badges. En outre, le titulaire déclare avoir pris connaissance et accepté intégralement les présentes conditions générales. Finalement, le titulaire s'engage à informer Lathion Transports SA de tout changement relatif aux informations personnelles figurant sur la demande de badge.

3. EN CAS DE PERTE OU DE VOL DU BADGE

Le titulaire doit immédiatement déclarer par téléphone, courrier électronique ou déclaration écrite, la perte ou le vol du badge à Lathion Transports. L'entreprise pourra alors le bloquer pour éviter une utilisation abusive et des frais pour le titulaire.

4. RESPONSABILITÉS

Les transactions enregistrées sur l'automate constituent la preuve des transactions effectuées au moyen du badge et la justification de leur facturation au titulaire. Le titulaire est responsable de l'utilisation et de la conservation du badge.

5. MODE DE PAIEMENT

Le titulaire reçoit chaque mois une facture détaillée des transactions effectuées au cours du mois écoulé. Le montant doit être réglé dans le délai indiqué, sans déduction.

Toute réclamation relative à la facture doit être communiquée immédiatement à Lathion Transports SA. A défaut de réclamation dans le délai de paiement, la facture mensuelle est réputée exacte et acceptée par le titulaire.

6. FIN OU RETRAIT DU BADGE

Le contrat de badge carburant Lathion entre en vigueur par la remise du badge et est conclu pour une durée indéterminée. Le contrat peut être résilié avec effet immédiat par écrit en tout temps par chacune des parties.

Lathion Transports SA a le droit, à tout moment, de retirer ou de bloquer un badge sans préavis. La décision de retrait est notifiée au titulaire. Ce dernier s'oblige, en conséquence, à restituer le badge.

7. PROTECTION DES DONNÉES

Lathion Transports SA est autorisé à récolter, conserver, enregistrer, traiter ainsi qu'à utiliser toutes les informations recueillies. Ces informations feront l'objet de traitements informatisés ou non afin de permettre l'attribution du badge, la gestion de son fonctionnement et de son traitement administratif.

Lathion Transports SA et Lathion Group SA s'obligent à traiter les données avec soin et dans le respect de la Loi Fédérale sur la Protection des Données (LPD).

8. COMMUNICATIONS

Toute communication du titulaire relative au badge carburant est valablement effectuée à :

 Lathion Group SA
Avenue de Tourbillon 3
1950 Sion

 027 329 24 27

 station@lathiongroup.ch

9. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Lathion Transports SA se réserve le droit d'apporter, en tout temps, des modifications ou compléments aux présentes conditions générales.

10. DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes les conditions générales antérieures portant sur le même objet.

11. DROIT APPLICABLE ET FOR

Les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse.

En cas de litige, seul le Tribunal de Sion est compétent.